

Marché public de services



REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C)

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DE VITRERIE DE LA COMMUNE DE ROMAGNAT

Consultation n°2026-010

Date limite de réception des offres : 23/11/2026 à 12 h 00

Commune de ROMAGNAT
Château de Bezance
63540 ROMAGNAT

Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS)
3 rue des Fours à Chaux
63540 ROMAGNAT

SOMMAIRE

Article 1er. Objet de la consultation	3
1.1. Objet de la procédure.....	3
1.2. Objet des prestations	3
1.3. Lieux d'exécution des prestations	3
1.4. Divisions en lots et en tranches.....	3
1.4.1. Lots	3
1.4.2. Tranches	3
1.5. Forme du marché	3
1.6. Délai d'exécution.....	4
1.7. Durée du marché.....	4
Article 2. Clause d'exécution environnementale	4
Article 2. Conditions de la consultation.....	4
2.1. Pouvoir adjudicateur	4
2.2. Organisation du pouvoir adjudicateur	4
2.3. Étendue de la consultation	4
2.4. Organisation de la consultation.....	4
2.4.1. Dossier de consultation	5
2.4.2. Visite du (des) site(s) ou des locaux	5
2.5 Retrait des offres	5
2.6. Délai de validité des offres.....	6
2.7. Négociation	6
2.8. Variantes.....	6
Article 3. Présentation des offres.....	6
Article 4. Conditions d'envoi ou de remise des offres.....	7
Article 5. Examen des offres et attribution du marché.....	7
5.1 Critères d'attribution	7
5.2 Attribution du marché	9
Article 6. Litiges et différends.....	9
Article 7. Renseignements complémentaires	10

Article 1er. Objet de la consultation

1.1. Objet de la procédure

La procédure concerne un marché à passer par deux pouvoirs adjudicateurs.

1.2. Objet des prestations

La présente consultation a pour objet des prestations de nettoyage des bâtiments communaux, y compris des vitreries.

Ces prestations comprennent toutes les fournitures, main d'œuvre, matériel, transport, frais divers d'entretien et d'amortissement nécessaires à leur bon déroulement.

La description des ouvrages et de leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) et ses annexes.

1.3. Lieux d'exécution des prestations

Les bâtiments concernés sont identifiés en annexe 2 - liste des bâtiments et sont précisés dans le CCTP.

Les candidats sont informés qu'une modification géographique interviendra en cours d'exécution du marché (horizon 2 ans environ) : les locaux du Multi-Accueil seront transférés au **12 avenue de la République, 63540 Romagnat**. Les modalités techniques de cette transition sont détaillées à l'article 3.1.4.2 du CCTP et les modalités contractuelles à l'article 1.2 du CCAP.

1.4. Divisions en lots et en tranches

1.4.1. Lots

Les prestations ne sont pas divisées en lots.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- ✓ en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- ✓ en qualité de membre de plusieurs groupements.

En cas de groupement, sa transformation dans une forme juridique déterminée ne pourra pas être exigée pour la présentation de l'offre. Cependant, après l'attribution du marché, la personne signataire du marché pourra exiger que le titulaire adopte la forme juridique suivante : groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

1.4.2. Tranches

Les prestations ne sont pas divisées en tranches.

1.5. Forme du marché

Cette consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commandes, sans montant minimum et avec un montant maximum, passé en application des articles R2162-1 à R2162-6,

R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

1.6. Délai d'exécution

Les stipulations relatives aux délais d'exécution sont précisées à l'article 3 du cahier des clauses particulières (CCAP).

1.7. Durée du marché

Le marché commence à compter de sa notification au titulaire qui interviendra à compter du **1^{er} janvier 2027**.

Le marché est conclu pour une durée de deux ans. Le marché peut être reconduit tacitement par période de 1 an, pour une durée maximale de 4 ans.

Les bons de commande pourront être établis jusqu'au dernier jour de validité du marché.

Article 2. Clause d'exécution environnementale

L'exécution des prestations comporte des obligations environnementales strictes, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi Climat et Résilience et des dispositions de l'article L2112-2 du Code de la commande publique. Celles-ci sont précisées à l'article 17 du C.C.A.P. et l'article 6 du C.C.T.P..

Article 2. Conditions de la consultation

2.1. Pouvoir adjudicateur

Les deux pouvoirs adjudicateurs contractantes sont la commune de ROMAGNAT et le CCAS de Romagnat.

L'autorité compétente est M. BRUNMUROL, représentant le mandataire du groupement de commande selon les dispositions de la convention de groupement de commande.

2.2. Organisation du pouvoir adjudicateur

Le marché présente deux pouvoirs adjudicateurs :

Ville de Romagnat	CCAS de Romagnat
Château de Bezance 63540 ROMAGNAT	3 Rue des Fours À Chaux 63540 Romagnat

2.3. Étendue de la consultation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique et concerne un marché à passer avec deux pouvoirs adjudicateurs tel que présenté à l'article ci-dessus.

2.4. Organisation de la consultation

2.4.1. Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- ✓ Règlement de consultation ;
- ✓ Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes ;
- ✓ Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- ✓ Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ;
- ✓ Bordereau des prix unitaires ;
- ✓ Fiche des bâtiments concernés ;
- ✓ Plans des bâtiments ;
- ✓ Liste des bâtiments ;
- ✓ Attestation sur l'honneur du sous-traitant par laquelle il affirme qu'il ne tombe pas (ou que la société pour laquelle il intervient ne tombe pas) sous le coup des interdictions concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice ;
- ✓ Attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du Code du travail ;

2.4.2. Visite du (des) site(s) ou des locaux

Chaque candidat devra obligatoirement s'être rendu sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les sites où les prestations doivent se dérouler. Les candidats devront effectuer les vérifications des surfaces des sites à nettoyer.

Les visites sont prévues :

- **Mardi 3 novembre 2026 à 10h00**
- **Mardi 10 novembre 2026 à 10h00**

La visite débutera aux ateliers municipaux, 7 rue Bernard Palissy, Romagnat 63540.

Le certificat de visite devra obligatoirement être inséré dans le pli de chaque soumissionnaire, sous peine de rejet de l'offre.

2.5 Retrait des offres

Les candidats doivent télécharger le dossier gratuitement à l'adresse suivante :
<http://www.webmarche.adullact.org>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les opérateurs économiques devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard *.zip (lisibles par Winzip, Quickzip)
- Adobe® Acrobat® *.pdf (lisibles par le logiciel Adobe Reader)
- *.doc ou *.xls
- Rich Text Format *.rtf

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation où il renseignera notamment le nom de

l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues...).

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

2.6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.7. Négociation

La ville de Romagnat se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires les mieux classés dont l'offre est recevable. Si la négociation a lieu, elle pourra porter sur le prix et la valeur technique. Les modalités de négociation se feront par courriel. A cette fin, les candidats s'engagent à indiquer dans leur offre des adresses mail valides et à accuser réception des échanges par retour écrit de type « mail bien reçu ».

Toutefois, la ville de Romagnat pourra attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans négociation.

2.8. Variantes

Sans objet.

Article 3. Présentation des offres

Les candidats auront à produire les pièces ci-dessous définies rédigées en langue française et réparties dans deux sous-dossiers distincts, l'un pour la candidature et l'autre pour l'offre (selon la présentation ci-après) :

➤ Dossier n° 1 - pièces de la candidature :

Pour présenter leur candidature, les candidats doivent utiliser les formulaires nationaux suivants, dans leur dernière version en vigueur et édictés par le Ministère de l'Économie, téléchargeables gratuitement sur le site de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ):

- Lettre de candidature - DC1,
- Déclaration du candidat - DC2.

Conformément à l'article R2143-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/7 de la Commission européenne du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements justifiant de leurs capacités.

➤ Dossier n° 2 - pièces de l'offre:

- L'acte d'engagement (AE), document joint à compléter, dater et signer ;

En cas de groupement, l'acte d'engagement est signé soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises ;

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) document joint à dater et signer ;

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) document joint à dater et signer ;
- Le bordereau des prix (BPU) rempli et signé, annexé à l'acte d'engagement ;
- Le certificat de visite, des lieux en annexe du présent document, daté et signé ;
- Un mémoire descriptif détaillant les éléments indiqués à l'article 5 du présent règlement, complété et signé ;
- Et d'une manière générale, tout autre document que le candidat jugera utile de porter à la connaissance du pouvoir adjudicateur.

Article 4. Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres seront transmises uniquement sur la plateforme <https://webmarche.adullact.org>

Les offres papier seront rejetées.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Chaque transmission dématérialisée fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Il est également fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. Un test de configuration du poste de travail ainsi que des consultations de test sont mis à sa disposition sur la plateforme.

Article 5. Examen des offres et attribution du marché

Les candidatures seront examinées au regard des critères de recevabilité et/ou des niveaux minimaux de capacités suivants :

Référence professionnelle et capacité technique
Capacité économique et financière

5.1 Critères d'attribution

Conformément à l'article R2152-7 du Code de la commande publique, pour attribuer le marché, l'acheteur se fonde sur plusieurs critères non discriminatoires, liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution. Ces critères comprennent le coût déterminé selon une approche globale, ainsi qu'une pluralité de critères de nature technique et environnementale.

L'offre sera notée sur 100 points selon deux critères majeurs :

N°	Critères et sous-critères	Ponderation
1	Prix des prestations Calculé à partir des prix au bordereau des prix unitaires Note = 50 x (prix le plus bas / prix de l'offre analysée)	50 % Soit 50 points
2	Valeur technique : organisation et méthodologie d'exécution Calculée selon les réponses formulées par le candidat au moyen d'un mémoire technique fourni avec les sous-critères suivants :	35 % Soit 35 points
2.1	Méthodologie technique et suivi qualité - Méthodes de nettoyage adaptées aux établissements scolaires et accueil jeunes enfants - Organisation du contrôle des prestations et traitement des prestations non conformes - Capacité à gérer une demande imprévue ou une intervention urgente - Plan de formation continue	20 %
2.2	Moyens humains et matériel affectés au marché - Composition de l'équipe et nombre d'agents prévu - Présence d'un responsable clairement identifié - Liste du matériel prévu	15 %
3	Engagements environnementaux	15 % Soit 15 points
3.1	Pertinence des filières de valorisation des déchets et qualité de la traçabilité proposée	5 %
3.2	Part de véhicules à faibles émissions spécifiquement dédiées à l'exécution du marché	5 %
3.3	Mesures mises en œuvre pour maîtriser et réduire l'impact environnemental de ses activités (Organisation des tournées sur les sites)	5 %
Pondération totale des critères d'attribution		100

Les candidats devront **rédiger un mémoire technique** comprenant obligatoirement les deux volets distincts, correspondants aux deux sous-critères ci-dessus.

NB : En cas d'erreur de multiplication, d'addition ou de report constatée dans les documents financiers annexes tel que DQE, l'acheteur public se réserve le droit de demander au candidat la confirmation ou la régularisation de ses prix, dans le respect de l'égalité de traitement des candidats, sans que cela ne puisse modifier les prix unitaires fermes posés au BPU.

5.2 Attribution du marché

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire, sous réserve que les certificats et attestations suivants soient fournis dans un délai maximum de 10 jours :

- les attestations fiscales et sociales obligatoires prévues aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique,
- le candidat retenu devra produire également la liste nominative des salariés étrangers employés par le soumissionnaire et soumis à l'autorisation de travail en application des articles L 8254-1 et D 8254-2 à 5 du code du travail, susvisés.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le pouvoir adjudicateur. Le maître d'ouvrage présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Article 6. Litiges et différends

En cas de litige, l'instance chargée des procédures de recours et le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le suivant :

Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
6 Cours Sablon
63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 14 61 00
Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr

Voies et délais de recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel : prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de justice administrative (CJA), pouvant être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat.
- Référé contractuel : prévu aux articles L551-13 à L551-23 du CJA, pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat : ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercés dans un délai de deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité appropriées formalisant la conclusion du contrat.

Le Tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr

Article 7. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande en temps utile sur la plateforme <https://webmarche.adullact.org>.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à tous les soumissionnaires, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.